

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AMR 41/011/2012
AILRC-FR
22 février 2012

Mexique. Amnesty International demande aux autorités d'enquêter sur des homicides commis dans des centres de détention

Les autorités mexicaines doivent diligenter une enquête exhaustive et impartiale sur les faits regrettables ayant entraîné la mort de 44 personnes le 19 février 2012 dans la prison d'Apodaca, et de trois personnes le 21 février 2012 dans la prison de Topo Chico, dans l'État du Nuevo León.

Amnesty International déplore la mort en détention de ces 47 personnes placées sous la garde des autorités, et estime qu'il est nécessaire qu'une enquête permette d'établir toute la vérité sur les faits et garantisse le respect du droit des familles à être informées et à obtenir justice. Il est également indispensable de faire la lumière sur l'évasion de 30 prisonniers qui a précédé ces homicides, et de faire en sorte que les responsables présumés, y compris les autorités carcérales, rendent compte de leurs actes devant la justice.

Ces événements font suite à des faits similaires qui se sont produits le 4 janvier 2012 dans une prison d'Altamira, dans l'État du Tamaulipas, où des affrontements entre bandes rivales ont entraîné la mort d'au moins 31 détenus.

Les autorités mexicaines ont le devoir et l'obligation de veiller à ce que les conditions d'incarcération garantissent un niveau de sécurité adéquat aux prisonniers et le respect de leur intégrité, conformément aux normes internationales relatives aux conditions carcérales, telles que l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.